Les obligations comptables et fiscales d'une micro-asbl

Passeport Réussite

Développez vos compétences entrepreneuriales !
Découvrez nos formations pour porteurs de projets, starters ou indépendants.

Description

Vous venez de créer votre (micro)-asbl ou celle-ci existait déjà sous l'ancienne législation. Dans les deux cas, depuis l'entrée en vigueur du nouveau Code des sociétés et des associations en 2019, votre asbl est soumise à une série d'obligations en matière fiscale et comptable.

Cette formation vous apprend les exigences comptables pour une micro-asbl ainsi que les conséquences fiscales. Vous apprendrez à remplir une déclaration IPM (Impôt de Personnes Morales) et, sur base d'un exemple, à tenir la comptabilité de votre asbl.

Formateur

Marie-Laure De Staercke

Marie-Laure est Expert Comptable et Conseiller Fiscal (IPCF) depuis 1994. Elle est gérante de la fiduciaire ADS Consult à Bruxelles.

Elle est impliquée en formation continue en matière comptable et fiscale au sein de plusieurs institutions bruxelloises (notamment efp et Francisco Ferrer). Elle collabore avec le guichet d'entreprise Zenito dans l'accompagnement des jeunes indépendants.

Elle vient également de débuter une formation en médiation commerciale.

DETAILS SUR LA FORMATION

Prix: 29 EUR/19 EUR pour demandeurs d'emploi sur base d'une attestation d'Actiris ou du Forem

CONDITIONS D'ADMISSION

Pas de conditions d'admission pour cette formation